

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 18 décembre 2023**DÉLIBÉRATION n°2023-105**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 18 décembre 2023 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 8 décembre 2023.

Point de l'ordre du jour :

1.1. Compte-rendu du conseil d'administration du 20 novembre 2023

.....

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université de Tours,

Exposé de la décision :

Sans objet

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 20 novembre 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil : 36	DÉCOMPTE DE VOIX	
Nombre de membres en exercice : 35	Abstentions :	0
Quorum : 18	Votants :	27
Membres présents : 20	Blanc(s) ou nul(s) :	0
Membres représentés : 7	Votes exprimés :	27
Total des membres présents et représentés : 27	Majorité requise :	14
	Pour :	27
	Contre :	0

Pièce jointe :

- compte-rendu du conseil d'administration du 20 novembre 2023.

Fait à Tours,

Le Président de l'université

Arnaud GIACOMETTI

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS

Séance du 20 novembre 2023

Membres présents

M. Arnaud GIACOMETTI, Président de l'Université ;
M. Gilbert MAKASSY, chef de la Division de l'enseignement supérieur au Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours, représentant M. le Recteur ;

Mme Catherine BELZUNG ; M. Marc CLASTRE ; M. Emmanuel NERON ; Mme Claude OPHELE ; M. Philippe ROINGEARD ; M. Pascal CHAREILLE ; M. Christophe DOS SANTOS ; Mme Fabienne LABELLE ; Mme Colombine MADELAINE ; M. Olivier PICHON ; Mme Anne TAILLANDIER-SCHMITT ; M. Hovig TER MINASSIAN ; Mme Gwenaelle BAUDET ; M. Bertrand BILLAULT ; M. Xavier HOUILLIER ; Mme Lucie LEPAGE ; Mme Juliette ROUSSEAU ; M. Benoît WOLF ; M. Giraud Tom ; Mme Alissa FOUQUET ; M. Tristan ROGER ; Mme Julie STENNE-MEUTEY ; M. Thierry CHAILLOUX ; M. Frédéric DE NATAI

Ont donné procuration :

- Mme Pauline SAINT-MARTIN à M. Philippe ROINGEARD ;
- M. Philippe VENDRIX à Mme Catherine BELZUNG ;
- Mme Beatris BARREIRA à M. Marc CLASTRE ;
- M. Léo CORDAT à Mme Alissa FOUQUET ;
- Mme Julie STENNE-MEUTEY à Mme Lucie LEPAGE (à partir de 17h45) ;
- M. Frédéric DE NATAI à M. Benoît WOLF (à partir de 16h45) ;
- M. Bertrand BILLAULT à Mme Juliette ROUSSEAU (à partir de 17h)

Participaient à titre consultatif :

Christine GEORGELIN, Vice-présidente en charge des moyens (finances et emplois) ;
Emmanuelle HUVER, Vice-présidente en charge de la commission de la recherche (SHS) ;
Florent MALRIEU, Vice-président en charge de la formation et de la vie universitaire ;

Pierre GABETTE, Directeur général des services ; Sylvie CROCHET, Directrice de cabinet ;
Jérôme BARRÈRE, Directeur général des services adjoint et Directeur des affaires juridiques et du patrimoine ;

Alain BIDEAU, Directeur de l'UFR Lettres et Langues ; Marion BOUDON-MACHUEL, Directrice de l'UFR CESR ; Julien BOURDOISEAU, Directeur de l'UFR Droit, Économie et Sciences Sociales ; Jean-Charles LE BUNETEL, Directeur de l'IUT de Tours ; Samuel CALLÉ, Directeur de l'IUT de Blois ; Sandrine DALLET-CHOISY, Directrice de l'UFR Sciences et Techniques ; Patrick MARTINEAU, Directeur de l'EPU ; Thomas SIGAUD, Directeur de l'UFR Arts et Sciences humaines ;

Philippe DAILLOUX, Directeur des affaires financières ; Cloé FREULON et Chloé GESLAIN, représentantes de la Direction des affaires juridiques et du patrimoine ;

Le quorum étant acquis, M. le Président ouvre la séance.

M. le Président propose qu'un secrétaire de séance soit désigné.e par le conseil d'administration. M. Olivier PICHON, candidat, est désignée secrétaire de séance.

1. COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1. Compte-rendu du Conseil d'administration du 3 juillet 2023

M. le Président présente le compte-rendu du Conseil d'administration du 16 octobre 2023.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil d'administration du 16 octobre par la délibération n°2023-95.

2. INFORMATIONS GENERALES

➤ Informations du Président

M. le Président rappelle quelques derniers événements :

- Fin octobre, l'Université a rencontré Mme la Procureure de la République afin de finaliser une convention relative au traitement des situations de violences sexuelles et sexistes rencontrées au sein de l'Université ;
- Le 9 novembre dernier, les présidents des universités de Tours et Orléans et le directeur de l'INSA Centre Val de Loire ont été reçus au ministère pour discuter de notre projet de convention de coordination territoriale. A cette occasion, nous avons été encouragés à finaliser le travail entrepris. Au regard du calendrier, il a été convenu que l'on pourrait envisager une signature au premier trimestre 2024. Cet entretien positif a laissé envisager la possibilité d'une ouverture de 1 à 3 postes pour animer cette convention.

Au regard de la situation financière des établissements, France Universités a préparé un courrier type, à décliner avec la situation réelle de chaque établissement afin que les Universités puissent le transmettre à leurs parlementaires ce qui a donc été fait par notre Université. Ces courriers ont donné lieu à quelques retours, notamment des propositions d'amendement en commission des finances de l'assemblée nationale, qui n'ont toutefois pas été retenus. Le 6 novembre dernier, la direction générale de l'enseignement supérieur a toutefois indiqué aux établissements la survenance d'une compensation partielle dès cette année 2023 (à hauteur de 50%) des mesures financières ayant impactées les salaires dès juillet 2023. Cette nouvelle est bien accueillie par les Universités. Concernant les compensations sur 2024, il a été évoqué que des compensations additionnelles pourraient intervenir en fonction des situations particulières des établissements.

M. le Président indique que les proviseurs d'Indre-et-Loire et du Loire et Cher ont été invités à un échange par l'Université de Tours en présence du DASEN d'Indre-et-Loire et des directeurs et directrices de composante. Les points principalement évoqués avaient trait aux prochaines évolutions de notre nouvelle offre de formation, ainsi qu'aux prochaines évolutions concernant les concours pour les enseignantes et enseignants du primaire et du secondaire.

M. Christophe DOS SANTOS s'interroge sur les étudiants qui, actuellement en L3, souhaiteraient réaliser les concours dès l'année prochaine. M. le Président indique qu'aucun élément n'a encore été porté à la connaissance des établissements sur ce point.

M. le Président annonce que l'Université a également reçu le guide méthodologique pour la construction du contrat d'objectif, de moyens et de performances (COMP). En l'absence de consignes pour le contrat d'établissement, priorité est donnée au COMP et le séminaire d'établissement initialement prévu le 21 décembre 2023 sera décalé au premier trimestre 2024.

- **Contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP)**

M. le Président présente les étapes relatives à la construction du contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) sur la période 2024-2026.

Le calendrier suivant a été fixé avec le rectorat :

- 13 décembre 2023 : Présentation des axes du COMP au rectorat ;
- 12 janvier 2024 : Transmission du COMP à la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) ;
- Entre février et avril 2024 : Dialogue avec le Recteur et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, et notamment la Direction générale de l'enseignement

supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) et la Direction générale de la recherche et de l'innovation (DGRI)

- Entre mai et juin 2024 : Arbitrage du MESRI ;

La pré-notification est attendue pour l'été 2024. Par conséquent, les fonds alloués à l'université de Tours devraient être utilisables à partir de début septembre 2024.

M. le Président annonce qu'il peut être attendu de ce dialogue, pour les établissements de la deuxième vague, au maximum 0.8% par an de la subvention pour charge de service public (SCSP).

Lors d'un dialogue avec France Universités, le président de la République avait estimé qu'il faudra, à terme, allouer une part plus importante de la SCSP au COMP. Au regard de cette tendance, il est possible qu'à terme, le COMP remplace le projet d'établissement.

M. le Président précise que ce pourcentage est un financement complémentaire qui représente pour l'université de Tours une somme de l'ordre de 4,5M€ répartie sur trois ans de la manière suivante : 50% la première année, 30% la seconde année et 20% la troisième année.

M. le Président rappelle que six objectifs sont fixés par le COMP, avec deux ou trois actions par objectifs, représentant 200k€ à 400k€ par objectif sur les trois prochaines années.

M. le Président procède à un rappel des objectifs et des actions attendues :

Objectif n°1 : renforcer le pilotage de l'offre de formation pour améliorer la réussite et l'insertion professionnelle des étudiants

- Identifier s'il y a des filières où l'insertion ou la réussite des étudiants n'est pas satisfaisante ;
- Rendre compte des difficultés qui limitent le pilotage de l'offre de formation de l'université ;
- Préciser les formations transformées, créées voire fermées ;
- Articuler les demandes que l'université de Tours pourrait formuler dans le cadre du COMP avec celles portées dans le cadre de « France 2030 », et plus précisément avec l'appel à manifestation d'intérêt « Compétences et métiers d'avenir » (CMA).

Certaines actions sont déjà en cours par rapport aux attendus. En termes d'amélioration du pilotage de l'offre de formation, la mise en place du système automatisé de gestion des heures d'enseignement (SAGHE), en ayant des quotas d'heures par mention (licence et master), permet de mieux identifier le coût en heures de l'offre de formation de l'université de Tours. En ce qui concerne l'évolution de l'offre de formation, l'université de Tours vient de construire sa nouvelle offre de formation. L'université a actuellement en préparation une réponse à l'appel à manifestation d'intérêt Compétences et métiers d'avenir dans le domaine de la santé et du numérique.

Concernant les actions que l'université de Tours pourrait faire financer sur le COMP, il est notamment proposé de renforcer l'attractivité de l'établissement sur des filières qui préparent à des métiers d'avenir ou en tension, mais aussi de financer des équipements pour favoriser la professionnalisation des étudiants, en particulier dans le domaine de la pharmacie.

Objectif n°2 : développer la recherche et l'innovation au meilleur niveau européen et international

- Consolider la stratégie de recherche et d'innovation ;
- Renforcer l'attractivité de la recherche (avec comme indicateur national imposé le nombre d'ERC retenu sur le nombre d'ERC déposé) ;
- Accroître la participation de l'université de Tours à des projets non seulement nationaux mais aussi européen ;
- Accroître la participation des unités de l'université de Tours à des projets coopératifs.

Certaines actions sont déjà en cours par rapport à ces attendus, notamment par la mise en œuvre des projets Loire Val-Health et Loire Valley Innov’.

M. le Président évoque les actions que l’université de Tours pourrait proposer dans le COMP, à savoir :

- Accompagner le financement du projet Pôle Universitaire d’innovation (PUI) « Loire Valley Innov’ » ;
- Proposer une action d’aide et d’accompagner des personnels au montage de projets en complément de ce qui est déjà prévu dans le projet « accélération des stratégies de développement des établissements d’enseignement supérieur et de recherche » (ASDESR) ;
- Renforcer le pôle « Science Avec et Pour la Société » (SAPS) en espérant répondre à une labellisation sur cette thématique au niveau régional, notamment avec la mise en place d’une boutique des sciences, prévue dans le projet « Loire Val-Health » et qui pourrait être élargie à d’autres domaines que la santé.

Objectif n°3 : mobiliser les établissements en faveur de la transition écologique

- Sensibilisation des étudiants et des personnels ;
- Réduction de l’impact environnemental de l’université de Tours notamment du bilan gaz à effet de serre

Certaines actions sont actuellement en cours, notamment à travers la mise en place d’un socle commun de formation au niveau L2 ou encore par la sensibilisation des personnels en composante.

Le COMP pourra proposer les actions suivantes :

- Poursuivre l’effort de formation des personnels, plus spécifiquement au niveau des laboratoires pour construire leur stratégie de réduction de leur empreinte carbone dans la suite de la démarche « Labos1point5 » déjà initiée.
- Former les personnels, notamment ceux de la direction de l’organisation, du pilotage et de la transition écologique (DOPTE), pour envisager dans quelles mesures il est possible de réaliser en interne le bilan gaz à effet de serre (BGES) de l’université de Tours. En effet, le ministère suggère d’effectuer cette démarche en interne plutôt qu’en externe. Des discussions sont en cours concernant l’outil que pourraient utiliser les établissements.
- Soutenir la mise en place du PPlan Universitaire de Mobilité (PLUM) pour développer l’usage du vélo.
- Effectuer une action autour de la réduction de la consommation énergétique de l’université de Tours. Dans le cadre du COMP, il faut que ce soient des actions dites à gain rapide. Sur ce point, il est notamment prévu de faire du relamping (modification du système d’éclairage notamment de la salle Thélème).

Objectif n°4 : bien être et réussite des étudiants

De nombreuses actions sont actuellement réalisées dans le cadre de la construction du schéma directeur de la vie étudiante.

L’Université de Tours est encouragée à soutenir l’engagement et la participation des étudiants au fonctionnement de l’établissement.

Le COMP pourra permettre d’obtenir un financement pour aménager des tiers lieux de vie étudiante, mais également de développer l’offre formation sur les questions des violences sexistes et sexuelles et dans le domaine de la santé mentale.

Objectif n°5 : améliorer la gestion et le pilotage de l’établissement

- Sur le plan budgétaire, optimiser l’usage des ressources de l’université et augmenter ses ressources propres.

- Sur le plan des ressources humaines, élaborer une gestion prévisionnelle de l'emploi, des effectifs et des compétences (GPEEC) et voir comment il est possible de renforcer l'attractivité de l'université de Tours.
- Sur le plan immobilier, se doter, pour les établissements qui n'en disposent pas, d'un système d'information patrimoniale (SIP) et d'un schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI). Si seuls les établissements dotés d'un SPSI pouvaient bénéficier d'un soutien pour ce qui concerne la rénovation, le spectre des établissements pouvant bénéficier de l'aide est en train d'être élargi. L'université de Tours dispose quant à elle d'un SPSI.
- Appuyer la stratégie de l'université de Tours en termes de systèmes d'information et d'analyse décisionnelle (développement du Système d'Information Décisionnel initié dans les dialogues de gestion précédents).

Des actions sont déjà en cours concernant la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et le pilotage de la masse salariale.

Certaines actions devront faire l'objet d'une attention particulière : le développement du système d'information décisionnel, la poursuite de la dématérialisation, l'anticipation du passage d'APOGEE à PEGASE ou encore la nécessité de se doter d'un outil de pilotage et de prévision de la masse salariale de l'université de Tours.

Objectif n°6 : proposer des actions en soutien à la stratégie signature de l'établissement en cohérence avec nos partenaires.

- Proposer des actions en lien avec le projet « Loire Val-Health ». Tous les financements attendus n'ayant pas été accordés, une demande de soutien à l'élaboration de projets Erasmus Mundus est en cours de discussion.
- Faire un travail sur les plateformes scientifiques et techniques de l'université de Tours afin d'avoir un modèle économique de ces plateformes permettant d'assurer davantage leur pérennité et développement.
- Demander l'achat de quelques équipements même si les enveloppes ne sont pas très élevées.
- Dans le cadre de l'amélioration des relations de l'université de Tours avec les ONR, et de l'adaptation des organisations de l'université, voir s'il est possible d'entreprendre une action avec l'INSERM autour de la mise en place d'une cellule de gestion mutualisée.

M. le Président rappelle que le calendrier est très resserré. L'objectif est de chiffrer les différentes actions que l'université de Tours pourrait mener puisqu'au total 4,5M€ peuvent être demandés. Un calendrier prévisionnel sur les trois prochaines années doit être imaginé.

Mme Christine GEORGELIN évoque la nécessité de produire des indicateurs de performance, et non seulement de réalisation, afin de pouvoir obtenir les financements que l'Université demande.

M. le Président précise par exemple que pour la formation des étudiants à la transition écologique l'indicateur de performance donné pourrait être celui d'avoir fait bénéficier à 100% des étudiantes et étudiants d'une telle formation à l'échéance 2025.

M. Philippe ROINGEARD s'interroge sur la hiérarchisation de ces items, qui est, selon lui, fondamentale.

M. le Président répond que ces items ne sont pas au même niveau du point de vue financier. Pour l'objectif cinq, des ressources humaines temporaires et supplémentaires seront probablement nécessaires, et nécessiteront des moyens financiers. En revanche, les sommes sont différentes sur le sujet de la formation en santé puisqu'en la matière l'université de Tours peut externaliser une partie des actions.

De même, concernant la consommation énergétique, le relamping de la salle Thélème représente une somme de 370k€, ce qui est lourd contrairement à la formation des personnels, mais permet un retour sur investissement très rapide (en termes de

consommation d'énergie) De fait, les actions ne sont pas toutes au même niveau de financement.

➤ Informations de la Commission de la recherche

Mme Emmanuelle HUVER présente les éléments ayant fait l'objet d'une discussion lors de la dernière commission de la recherche.

Le processus Labo 1.5 a été lancé. Des sessions de travail ont été mises en place afin d'aider les unités de recherche à saisir les données sollicitées. Une formation « Scenario 1.5 » est prévue afin de réfléchir ensemble à des actions de réduction de l'impact carbone de UR ; La Commission de la recherche a désigné Mme Anne SOUILLAU (proviseur du lycée Paul-Louis COURRIER) au titre de personnalité extérieure, pour le volet « Sciences avec et pour la société », au regard de ses participations antérieures aux événements organisés sur ce fondement.

Le budget 2024 a été voté, et intègre les éléments suivants :

- La dotation des unités de recherche est évaluée à 1,6k€, sans l'amputation des 10% prévue l'année précédente ;
- Le forfait international a été évalué à 7%, contre 10% les années précédentes ;
- Le budget intègre les subventions qui seront versées par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche afin d'appuyer l'aide à l'installation des nouvelles maitresses et maitres de conférences ;
- La dotation des écoles doctorales a été réhaussée suite au travail d'harmonisation engagé avec l'INSA Centre Val de Loire et l'Université d'Orléans ;
- Le préciput ANR hébergeur, dont les textes qui le régissent prévoient qu'il est censé financer des actions prioritaires de l'établissement, sera utilisé pour financer une partie des projets de recherche de l'établissement.

La Commission de la recherche a également harmonisé les appellations, dans la mesure où l'appellation « équipe d'accueil » n'existe plus depuis 2020. Dorénavant, les équipes d'accueils seront nommées unités de recherche, tandis que le terme générique pour désigner les unités de recherche et les unités mixtes de recherche sera entités de recherche.

M. Emmanuel NERON s'interroge sur la somme du préciput hébergeur. Mme Emmanuelle HUVER précise que ce préciput ANR est de 600k€, contre 400k€ les années précédentes.

M. Philippe ROINGEARD s'interroge sur les grandes lignes des projets financés par ce préciput ANR. Mme Emmanuelle HUVER présente les projets qui pourront faire l'objet d'un tel financement :

- Cofinancement d'un équipement ;
- Appui au montage et au développement de projets structurants portés par plusieurs UR ;
- Appui au montage et au développement de projets structurants européens portés par un personnel de l'Université ;
- Appui plus spécifique au montage de projets Jeune chercheuses et jeunes chercheurs (JCJC) ;
- Financement des résultats préliminaires en amont de dépôts ANR ;
- Cofinancement de la maintenance pour les infrastructures.

3. AFFAIRES FINANCIERES

3.1. Budget rectificatif 2023 n°2

Mme Christine GEORGELIN précise que le budget rectificatif tel que présenté au Conseil d'administration ce jour ne fera finalement pas l'objet d'un vote. En effet, au regard des récentes informations portées à la connaissance de l'Université, le volet masse salariale doit être consolidé.

M. Philippe DAILLOUX présente le budget rectificatif 2023 n°2, articulé autour de trois grands axes d'ajustement :

- Ajustement de la masse salariale : +3 130K€
 - o + 2 668k€ au titre des mesures obligatoires (dont les 1,5% de hausse de l'INM (1,2 M€), prime de pouvoir d'achat (1M€));
 - o + 190k€ au titre de l'évolution de la structure des emplois qui comprend les - 450k€ de la campagne au fil de l'eau, l'ajustement sur masse salariale constatée et une marge prudentielle;
 - o + 272k€ au titre des mesures décidées localement, notamment de revalorisation pour les personnels du SSU, dans limite du financement obtenu, et les CDI enseignants (nouvelle grille salariale et reclassement), et de mensualisation des heures complémentaires ;
- Ajustement de la subvention pour charges de service public (SCSP) : + 2 033k€ (dont 563 k€ obtenu pour le dialogue de performance 2023 et des estimations des compensations annoncées (cf infra) à la veille du bouclage du BR2 (550 k€ en masse salariale et 350 k€ pour l'énergie) ;
- Ajustement sur les opérations pluriannuelles (déprogrammation / reprogrammation) :
 - o Diminution des crédits de paiement (-1 M€) et des recettes (-900 k€) s'agissant des opérations sur le site des Tanneurs ;
 - o Diminution pour les opérations relatives aux autres sites de l'Université (- 630 k€ AE fonctionnement, -125 k€ AE investissement, -260 k€ AE investissement, -75 k€ CP investissement)

D'autres évolutions sont à noter :

- Concernant les projections d'atterrissage, le budget rectificatif n°2 met en évidence un ajustement des crédits de paiement de fonctionnement (+100 k€) et d'investissement (+500 k€) entre le budget principal et le budget annexe de l'immobilier (BAIM).
- Concernant les autres recettes, le budget rectificatif n°2 met en évidence un ajustement de la CVEC (+188 k€) et des recettes diverses (+137 k€).

Les autorisations budgétaires suivantes sont présentées au conseil d'administration :

- 2 539 ETPT :
 - o dont 2 085 ETPT sous plafond d'emplois législatif ;
 - o dont 453 ETPT hors plafond d'emplois législatif.
- 276 658 758 € d'autorisations d'engagement dont :
 - o 187 250 000 € personnel ;
 - o 41 611 693 € fonctionnement ;
 - o 0€ intervention ;
 - o 47 797 064 € investissement.
- 242 487 358 € de crédits de paiement dont :
 - o 187 250 000 € personnel ;
 - o 34 925 952 € fonctionnement ;
 - o 0 € intervention
 - o 20 311 407 € investissement
- 236 989 725 € de prévisions de recettes.
- - 5 497 634 € de solde budgétaire.

Les indicateurs montrent une détérioration modérée, après un rétablissement au BR1. La soutenabilité demeure toutefois dégradée, notamment en raison :

- a) Des compensations de charges externes nouvelles trop limitées : hausse point indice 1,5% et progression bas salaires : mesures compensées à 50% pour personnels sous plafond Etat : 550K€; compensation provisoire énergie sur base 2022 : 357,5 K€ (50% de l'estimation);
- b) Du décalage persistant entre financement et décaissements effectifs des opérations pluriannuelles, essentiellement sur l'immobilier ;

La situation financière demeure très tendue et rend impossible le financement interne de nouvelles charges ou des investissements conséquents.

M. Thierry CHIALLOUX s'interroge sur le seuil de criticité du niveau de trésorerie.

M. Philippe DAILLOUX indique que la véritable difficulté se situe plus dans le fonds de roulement, que dans la trésorerie.

Mme Christine GEORGELIN précise que le seuil prudentiel est de 30 jours, et que le seuil d'alerte est de 15 jours pour le niveau final du fond de roulement. Actuellement, le fond de roulement est de 47 jours, bien au-dessus du seuil prudentiel.

M. Emmanuel NERON s'interroge sur le montant de la compensation au titre de 2023. Mme Christine GEORGELIN précise que la compensation est d'un montant estimatif de 550 k€, mais que cette estimation ne comprend pas, par exemple, la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat.

M. Benoit WOLF souligne une forme d'agacement concernant notre situation : l'Université de Tours est toujours bien au-dessus du seuil d'alerte, mais se retrouve systématiquement dans une situation paradoxale où il ne lui est pas possible de nous projeter dans les investissements.

3.2. Proposition de la commission des moyens du 10 novembre 2023

Mme Christine GEORGELIN résume les propositions de la commission des moyens :

- Acceptation d'un don de 30 000 euros de l'association « Tours Autogreffe » ;
- Proposition de tarification pour le diplôme inter-universitaire (DIU) « Autisme et Troubles du Neurodéveloppement ».

Mme Christine GEORGELIN présente également la mise à jour des tarifs de la formation continue pour le DIU Autisme et Troubles du neurodéveloppement (1950 €) et de la formation initiale dont les droits spécifiques sont de 450€ auxquels s'ajoutent les droits de base de 150€.

Concernant la formation continue, la commission des moyens a fait un bilan des actions de formation continue et un bilan en coût complet. La commission des moyens a également écouté les propositions du groupe de travail sur la tarification des diplômes de formation continue.

Mme Christine GEORGELIN présente également le travail réalisé sur les fiches financières. Celles-ci ont été modifiées et permettent à chacun de juger de la tarification au regard de l'équilibre en coût direct qui est obligatoire et de la cible qui est l'équilibre en coût complet.

Le groupe de travail va prochainement proposer une autre méthode d'obtention du tarif réduit, actuellement octroyé sur attestation sur l'honneur, afin d'assurer une certaine équité entre les différentes situations rencontrées.

Mme Christine GEORGELIN annonce que ces propositions seront retravaillées d'ici janvier, avec un nouveau dispositif début février et une mise à jour de la grille de tarification des diplômes de formation continue pour prendre en compte en particulier la hausse des fluides et des salaires.

Mme Christine GEORGELIN présente enfin la modification du montant des prises en charge des nuitées. Le tarif de prise en charge est de 90€ sauf pour certaines communes dérogatoires (dont la population est supérieure ou égale 200 000 habitants et la Métropole du Grand Paris), pour lesquelles une prise en charge à hauteur de 150€ sera proposée.

Mme Colombine MADELAINE s'interroge sur la possibilité d'étendre ces propositions à certaines capitales européennes.

M. Jérôme BARRERE répond que ce dispositif ne s'applique pour le moment qu'en France métropolitaine.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les propositions de la commission des moyens du 15 septembre par la délibération n°2023-96.

4. RESSOURCES HUMAINES

4.1. Utilisation des emplois Biatss vacants à la rentrée 2024

Mme Christine GEORGELIN présente la campagne d'emploi 2024. Aucune création de poste ne sera réalisée, à l'exception de ceux financés sur projet ou de ceux réalisés sur ressources propres, à la condition toutefois que celles-ci augmentent.

89 demandes ont été remontées, hors apprentissage :

- 30 demandes de CDI ;
- 12 demandes de repyramidages C > B tech ;
- 13 demandes de repyramidages B > A (concours interne) ;
- 1 demandes de repyramidages B > A (concours externe) ;
- 7 demandes relative aux ingénieurs d'études (titularisation ou repyramidage) ;
- 10 demandes relatives aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi ;
- 16 demandes de recrutement sans concours.

10 demandes d'apprentissage ont été sollicitées. Peu de départs à la retraite dans la campagne 2024 sont à noter (17 départs mais déjà 4 pourvus par CDD).

Au regard de cette campagne, un certain nombre de choix ont été réalisés afin de trouver un équilibre entre toutes ces demandes. Concernant les rehaussements et les titularisations, la procédure suivante a été suivie :

- Recensement de tous les repyramidages souhaités (composante et services) avec priorisation demandée aux composantes et services ;
- 44 demandes de rehaussement (42 en 2023, dont 8 par listes d'aptitude) ont été comptabilisées, y compris les demandes de repyramidage d'assistants ingénieurs en ingénieurs d'études ou bénéficiaires de l'obligation d'emploi ;
- Application des principes suivants :
 - o Le rehaussement pour un titulaire signifie ouverture de concours
 - o Les demandes par liste d'aptitude ne sont pas prises en compte
 - o Les ouvertures des concours (RSC, ASI, ...) sont profilées largement
 - o La proposition de BAP pour assurer le rehaussement de collègues en distorsion fonctionnelle
 - o L'application d'un effet mémoire d'année en année pour l'ouverture de concours de titularisation

Concernant les cédés, la proposition de la gouvernance est la suivante :

- Recensement des demandes de cédés
 - o 24 cédés sur 26 cédés potentielle (car 2 non retenues après l'avis des composantes)
 - o 4 cédés en recherche sur projet et ressources propres. Pour des laboratoires qui ont de très gros projets, une cédés a pu être acceptée avec pour condition la signature d'une lettre d'engagement de financer les frais de licenciement en cas de manque de financement.
- Application de la base retenue pour 2024, identique à celle retenue en 2023, de 4 ans et 6 mois d'ancienneté à la fin du contrat .

La position de la gouvernance est la suivante :

- Recrutement 6 titulaires sans concours (5 BAP J, 1 BAP G) et de 10 bénéficiaires de l'obligation d'emploi ;
- Organisation de 4 concours ingénieur d'étude (2 externes, 2 internes)

- Organisation de 6 concours assistant ingénieur :
 - o Externe : 2 assistants ingénieurs BAP E et un autre assistant ingénieur pour un autre profil ;
 - o Interne : 1 profil finance, 2 profils plus généralistes.
- Recrutement de 7 apprentis.

Le coût total estimatif de cette campagne d'emploi 2024 est la suivante :

- Cédés et bénéficiaires de l'obligation d'emploi : 130k€ ;
- Concours / titularisation : 36k€ ;
- Recrutement sans concours : 86k€ ;
- Différents concours hors titularisation : 31k€ ;
- Effet noria (GVT négatif) / schéma d'emploi : -40k€.

Le cout total prévisionnel en année pleine pour 2025 est de 240k€.

Mme Juliette ROUSSEAU souhaite justifier le vote réalisé en CSA par la FSU. Elle informe le conseil que cette campagne d'emploi BIATSS, sans aucune création de poste titulaire, illustre les limites de la gestion d'une université dans un contexte d'abandon budgétaire par les tutelles qui favorisent l'emploi contractuel. C'est à cette politique que tente de résister l'équipe présidentielle de l'UT, bien consciente qu'elle reste démunie face aux choix des tutelles qui mettent en péril notre service public. C'est ce combat qu'a soutenu la FSU en donnant son accord pour cette campagne d'emploi BIATSS au CSA.

M. Benoît WOLF souhaite alerter sur les conditions de travail, les risques psychosociaux et/ou la santé mentale. Depuis plusieurs années, l'environnement de travail a évolué. Parmi les personnels BIATSS, un nombre important de personnels sont en CDD. Les conditions de rémunération qui découlent de cette situation créent un mal-être certain.

M. le Président entend cette alerte et rappelle que les difficultés de recrutement rencontrées par l'Université se situent notamment sur le manque d'attractivité de certains emplois, en particulier au niveau des salaires proposés.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité l'utilisation des emplois Biatss vacants à la rentrée 2024 par la délibération n°2023-97.

4.2. Cotation de postes dans le cadre du RIFSEEP

Dans le cadre du régime indemnitaire des personnels BIATSS (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dit RIFSEEP) la cotation de postes est nécessaire pour donner suite à des mobilités, des réussites au concours ou des promotions. Également, il est nécessaire de procéder à la révision de certaines cotations.

Mme Anne KHOURY rappelle qu'un comité de suivi du RIFSEEP a été mis en place depuis 1 an.

Ce comité se réunit à échéance régulière, afin d'engager une réflexion sur la cotation des postes. Certaines propositions ont déjà fait l'objet d'une validation par le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la cotation de postes dans le cadre du RIFSEEP par la délibération n°2023-98.

5. ETUDES ET VIE DE L'ETUDIANT

5.1. Propositions de la CFVU du 19 octobre 2023 – pédagogie

Le conseil d'administration doit approuver les propositions relatives à la pédagogie examinées par la CFVU du 19 octobre 2023, présentées par M. Florent MALRIEU :

- Création de diplômes d'Université et interuniversitaires (DU et DUI) : 1^{ère} campagne (DU autisme et troubles du neurodéveloppement) ;
- Diplômes et années d'études ouvertes à candidature d'étudiants étrangers, démarche individuelle et hors UE, appelées études en France – modification en raison d'erreurs de paramétrages ayant fait l'objet de rectifications) ;
- Procédure de réorientation, qui ouvre ce jour, de fin de premier semestre 2023-2024. Cette réorientation est de droit, dans la limite de capacités d'accueil pour les licences première année.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les propositions de la CFVU du 19 octobre 2023 (pédagogie) par la délibération n°2023-99.

5.2. Propositions de la CFVU du 19 octobre 2023 – conventions

Le conseil d'administration doit approuver les conventions examinées par la CFVU du 19 octobre 2023, présentées par Florent MALRIEU :

- Convention relative aux modalités et critères de sélection retenus pour l'admission des étudiants en première année de formation à l'Ecole Universitaire de Kinésithérapie Centre-Val de Loire ;
- Convention relative à la mise en œuvre de l'admission en deuxième année du diplôme de formation générale en science odontologique de l'Université de Clermont-Ferrand pour des étudiants de PASS, L.AS 1 et L.AS 2/3 de l'Université de Tours à la rentrée universitaire 2024-2025 ;
- Convention relative à la mise en œuvre de l'admission en deuxième année du diplôme de formation générale en science odontologique de l'Université de Nantes pour des étudiants de PASS, L.AS 1 et L.AS 2/3 de l'Université de Tours à la rentrée universitaire 2024-2025 ;
- Convention relative aux modalités et critères de sélection retenus pour l'admission des étudiants en deuxième année du diplôme de formation générale en sciences médicales à l'Université d'Orléans ;
- Convention portant sur le fonctionnement d'un dispositif d'aide alimentaire itinérant à destination des étudiants en situation précaire en Indre-et-Loire ;
- Convention de partenariat relative à la création d'une épicerie solidaire itinérante sur le domaine public universitaire ;
- Avenant n°1 à la convention de financement France 2030 action « campus connecté » entre la caisse des dépôts et l'agglomération du pays de Dreux ;
- Convention de formation avec l'association de formation pour les Industries chimiques, parachimiques et pharmaceutiques concernant le master sciences, technologies, santé mention chimie et sciences des matériaux parcours matériaux pour les nouvelles technologies de l'énergie.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les propositions de la CFVU du 19 octobre 2023 (conventions) par la délibération n°2023-100.

5.3. Propositions de la CFVU du 16 novembre 2023

Le conseil d'administration doit approuver les points relatifs à la pédagogie examinés par la CFVU du 16 novembre 2023 :

- Bénéficiaires Régime spécial d'études : ajout du statut étudiant-aidant
- Licence professionnelle Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé : gestion, production et valorisation : demande de modification de l'intitulé du parcours éco-conception de matières naturelles cosmétiques en éco-conception de matières naturelles : extraction et contrôle
- Master Gestion des ressources humaines : demande de modification de l'intitulé du parcours management des ressources humaines exécutive

Le conseil d'administration doit approuver les points relatifs aux conventions examinées par la CFVU du 16 novembre 2023 :

- Convention relative à l'aménagement des cursus de formation des sportifs de haut niveau
- Accord de consortium Digital FCU
- Convention de partenariat relative à la mise en oeuvre de la formation d'infirmier de bloc opératoire conduisant à la diplomation du diplôme d'Etat d'Infirmier de Bloc Opératoire conférant au grade de master (visa DAJ 2023-1484)

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les propositions de la CFVU du 16 novembre 2023 par la délibération n°2023-101.

6. AFFAIRES GENERALES, JURIDIQUES ET STATUTAIRES

6.1. Modification des statuts de l'Université

Le Conseil d'administration doit approuver les modifications suivantes apportées aux statuts de l'Université.

Mme Colombine MADELAINE présente la modification des modalités de rattachement aux secteurs de formations qui se divise en deux étapes :

- La modification des articles 18 et 21-1 des statuts de l'Université, afin de préciser les rattachements envisagés, et d'ouvrir la possibilité pour les personnels ne disposant pas d'un secteur de rattachement de se voir proposer un rattachement par défaut pour lequel ils peuvent solliciter une modification ;
- La création d'une procédure de demande de modification du rattachement à un secteur de formation, qui doit être sollicitée via un formulaire intranet au minimum 9 mois avant la tenue des élections. Le comité électoral consultatif rend un avis obligatoire et conforme sur cette demande, entériné par décision du Président de l'Université.

M. Philippe ROINGEARD sollicite l'ajout d'ISCHEMIA, nouvellement créée, dans les unités de recherche référencées dans le domaine de la santé.

M. Emmanuel NERON rappelle que l'ERL LIFAT est devenue une unité de recherche LIFAT. Il indique au surplus que quelques sections CNU référencées à l'article 26 n'apparaissent pas dans les articles nouvellement modifiés (Section CNU 74, Section CNU 73).

Madame GEORGELIN présente les nouveaux statuts de la Commission des moyens figurant dans les annexes des statuts de l'établissement. Nouvellement dotée d'un règlement intérieur approuvé à l'unanimité, la commission des moyens fait évoluer ses statuts au regard des récentes évolutions (création de l'IAE et de l'UFR d'odontologie) et précise les modalités de vote pour l'adoption de ses décisions.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les modifications des statuts de l'Université par la délibération n°2023-102.

6.2. Modification des statuts de l'UFR des sciences pharmaceutiques

Les modifications des statuts de l'UFR des sciences pharmaceutiques visent à proposer une mise en conformité de ses dispositions au Code de l'éducation.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les modifications des statuts de l'UFR des sciences pharmaceutiques par la délibération n°2023-103.

6.3. Délégation de pouvoir au Président pour signer des marchés publics

M. le Président présente les deux marchés faisant l'objet de la demande de délégation de pouvoir :

- Marché pour l'émission et livraison de chèques d'accompagnement personnalisés à destination des étudiants en situation de précarité ;
- Marché pour la fourniture d'équipement pour les rongeurs au sein de nos animaleries.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la délégation de pouvoir au Président pour signer des marchés publics par la délibération n°2023-104.

7. QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

À Tours, le 20 novembre 2023

Le Président,

Arnaud GIACOMETTI